

DECRET N° 81-82 du 18 mars 1981

portant approbation des Budgets  
Primitifs pour l'Exercice 1981 de la  
Province et des Districts de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUELIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la loi N° 64-16 du 11 août 1964 fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/AF/AEP du 10 janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'ordonnance N° 74-8 du 13 février 1974 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'ordonnance N° 74-9 du 13 février 1974 portant institution et organisation de la Commune ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 mars 1981.

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs pour l'Exercice 1981 de la Province et des Districts de l'Atacora arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après ;

.../...

2

PROVINCE DE L'ATACORA

RECETTES ORDINAIRES ; CENT TRENTE NEUF MILLIONS DEUX CENT  
TRENTE SEPT MILLE CENT QUARANTE FRANCS ..... 139 237 140

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; QUATRE VINGT TROIS  
MILLIONS SEPT CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENT CINQ  
FRANCS ..... 83 718 205

TOTAL ..... 222 955 345

DEPENSES ORDINAIRES ; CENT TRENTE NEUF MILLIONS  
DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE CENT QUARANTE FRANCS ... 139 237 140

DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; QUATRE VINGT TROIS  
MILLIONS SEPT CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENT CINQ  
FRANCS ..... 83 718 205

TOTAL ..... 222 955 345

DISTRICT URBAIN DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES ; VINGT HUIT MILLIONS NEUF CENT  
VINGT SEPT MILLE DEUX CENTS FRANCS ..... 28 927 200

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; UN MILLION QUATRE CENT  
QUATRE VINGT DOUZE MILLE CENT TROIS FRANCS ..... 1 492 103

TOTAL ..... 30 419 303

DEPENSES ORDINAIRES ; VINGT HUIT MILLIONS NEUF CENT  
VINGT SEPT MILLE DEUX CENTS FRANCS ..... 28 927 200

DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; UN MILLION QUATRE CENT  
QUATRE VINGT DOUZE MILLE CENT TROIS FRANCS ..... 1 492 103

TOTAL ..... 30 419 303

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES ; TRENTE SIX MILLIONS DEUX CENT  
CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENTS FRANCS ..... 36 259 800

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; TROIS MILLIONS TROIS CENT  
MILLE FRANCS ..... 3 300 000

TOTAL ..... 39 559 800

DEPENSES ORDINAIRES ; TRENTE SIX MILLIONS DEUX CENT  
CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENTS FRANCS ..... 36 259 800

DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; TROIS MILLIONS TROIS CENT  
MILLE FRANCS ..... 3 300 000

TOTAL ..... 39 559 800

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; VINGT SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLE TROIS CENT VINGT SIX FRANCS .....	27 473 326
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; CINQ CENTS MILLE FRANCS .....	500 000
TOTAL .....	<u>27 973 326</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; VINGT SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLE TROIS CENT VINGT SIX FRANCS .....	27 473 326
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; CINQ CENTS MILLE FRANCS .....	500 000
TOTAL .....	<u>27 973 326</u>

DISTRICT RURAL DE KOUANDE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE CINQ MILLE CENT VINGT NEUF FRANCS .....	28 655 129
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; UN MILLION VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS FRANCS .....	1 024 833
TOTAL .....	<u>29 679 962</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE CINQ MILLE CENT VINGT NEUF FRANCS .....	28 655 129
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; UN MILLION VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS FRANCS .....	1 024 833
TOTAL .....	<u>29 679 962</u>

DISTRICT RURAL DE MATEKI

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT SEIZE FRANCS .....	22 457 616
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; UN MILLION DE FRANCS .....	1 000 000
TOTAL .....	<u>23 457 616</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT SEIZE FRANCS .....	22 457 616
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; UN MILLIONS DE FRANCS .....	1 000 000
TOTAL .....	<u>23 457 616</u>

.../...

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE TROIS MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS ..... 39 853 220

RECETTES EXTRAORDINAIRES : ..... PM

TOTAL ..... 39 853 220  
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE TROIS MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS ..... 39 853 220

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : ..... PM

TOTAL ..... 39 853 220  
=====

DISTRICT RURAL DE BOUK-DUMBE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS ..... 29 794 385

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS ..... 250 000

TOTAL ..... 30 044 385  
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS ..... 29 794 385

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS ..... 250 000

TOTAL ..... 30 044 385  
=====

DISTRICT RURAL DE COPARGO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGTS FRANCS 21 682 780

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS ..... 1 400 000

TOTAL ..... 23 082 780  
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGTS FRANCS ..... 21 682 780

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS ..... 1 400 000

TOTAL ..... 23 082 780  
=====

5  
DISTRICT RURAL DE COBLY

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; QUINZE MILLIONS SOIXANTE TREIZE MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS .....	15 073 840
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS .....	195 757
TOTAL .....	<u>15 269 597</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; QUINZE MILLIONS SOIXANTE TREIZE MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS .....	15 073 840
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS .....	195 757
TOTAL .....	<u>15 269 597</u>

DISTRICT RURAL DE TOUCOUNTOUNA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT CIN- QUANTE DEUX MILLE SIX CENT QUINZE FRANCS .....	18 552 615
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; CINQ CENT QUARANTE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS .....	540 584
TOTAL .....	19 093 199
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE DEUX MILLE SIX CENT QUINZE FRANCS .....	18 552 615
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; CINQ CENT QUARANTE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS .....	540 584
TOTAL .....	<u>19 093 199</u>

DISTRICT RURAL DE PEHUNCO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; SEIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGTS DOUZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS FRANCS .....	16 592 680
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; .....	PM
TOTAL .....	<u>16 592 680</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; SEIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGTS DOUZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS FRANCS .....	16 592 680
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; .....	PM
TOTAL .....	<u>16 592 680</u>

DISTRICT RURAL DE BASSILA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS ... 23 150 784  
RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE MILLE FRANCS..... 50 000  
TOTAL ..... 23 200 784

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS ..... 23 150 784  
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE MILLE FRANCS ..... 50 000  
TOTAL ..... 23 200 784

DISTRICT RURAL DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGTS FRANCS ..... 17 568 480  
RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS ..... 250 000  
TOTAL ..... 17 818 480

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGTS FRANCS ..... 17 568 480  
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS ..... 250 000  
TOTAL ..... 17 818 480

DISTRICT RURAL DE KEROU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS ..... 22 878 464  
RECETTES EXTRAORDINAIRES : ..... PM  
TOTAL ..... 22 878 464

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS ..... 22 878 464  
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : ..... PM  
TOTAL ..... 22 878 464

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 mars 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité Publique,

GUEZODJE Vincent

Pour le Ministre des Finances  
absent, le Ministre de l'In-  
formation et de la Propagande,  
chargé de l'intérim,

Martin Dohou AZONHIHO,

Ampliations : PR 8 ANR 4 CPC 6 CC du PRPE 4 SGG 4 SPD 2 MISP-  
MF 10 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections  
4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-ISJ 4 BN-DAN 4 Districts Intéressés  
14 x 4 = 56 Province de l'Atacora 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8  
DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-